

**Aujourd'hui devait se réunir un CT pour entériner le PRA local : nous n'allons pas siéger.** Il ne pourra donc pas se tenir faute d'atteindre le quorum.

**Alors que nous avons intensément aidé le service exploitation pour concevoir un PRA estival** permettant d'accompagner la reprise partielle du trafic aérien et de simplifier le gestion de l'effectif opérationnel, la version du PRA envoyée aux membres du CT n'est pas satisfaisante. Si quelques éléments non conformes avec le CHSCT ministériel auraient éventuellement pu être modifiés pendant la séance, il n'en va pas du tout de même concernant la Réserve Opérationnelle.

**Alors que ce concept nouveau ne sera débattu que le 16 juin, lors du CT DSNA,** entre l'administration centrale et les représentants des personnels, le chef d'organisme a unilatéralement décidé de le décliner localement en avance de phase, alors que le principe même de la RO n'a pas été officiellement défini.

**Le SNCTA a donc demandé le retrait de ce point lors de discussions de travail.** N'ayant pas eu d'autre réponse qu'un poli « j'ai entendu votre demande », nous l'avons réitérée officiellement par courrier, qui est resté lettre morte...

**Refusant de voir un point qui n'a pour le moment aucune existence légale inscrit dans le PRA** local, et très préoccupés d'entendre le chef d'organisme annoncer vouloir passer outre les organisations syndicales en cas de désaccord, le SNCTA n'a eu d'autre choix que de ne pas siéger au CT.

**La non-tenu du CT de ce jour ne doit pas servir d'alibi pour remettre en cause les annonces faites** aux équipes et aux agents hors-salle sur l'organisation du travail pour cet été.

**Nous sommes enclins à réfléchir et discuter du CDG d'après-crise, mais n'acceptons certainement pas d'entériner sous la contrainte un dispositif en dehors de tout cadre légal.**